

# Plan départemental de lutte contre l'ambroisie dans la Drôme

> **COPIL du 15 novembre 2013**



# 1 – Le contexte

- 15 à 20% de la population générale souffre d'allergies aux pollens, ces allergies entraînent des coûts de santé importants.
- En Rhône-Alpes, on compte 6 à 12% de personnes allergiques à l'ambroisie, les coûts de santé étant estimés entre 11,7 et 16,3 millions d'euros en 2012.

- Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2) constate la nécessité de coordonner la multitude d'actions déjà engagées pour lutter contre l'ambroisie.
- Le PRSE 2 prévoit donc la mise en place de comités de pilotage ambroisie dans les départements, et la recherche de l'engagement de toutes les structures partenaires.
- La coordination de ces 2 actions est confié aux Préfectures de département.

## Rappel du cadre : PRSE 2 [ 2011-2014]

### 👉 Action 10: « Organiser la lutte contre l'ambroisie »

### 👉 Mesure 22: « Rechercher l'engagement des services de l'Etat et organismes concernés dans chaque département »:

**Coordonnateur :** préfetures

**Acteurs :** comité de pilotage avec des représentants des services de l'État et d'organismes concernés (dont CDA, DDT, ARS, CETIOM, Arvalis, AFEDA, Stop Ambroisie, etc.), Conseils généraux

**Sources de financement envisagées :** sans objet

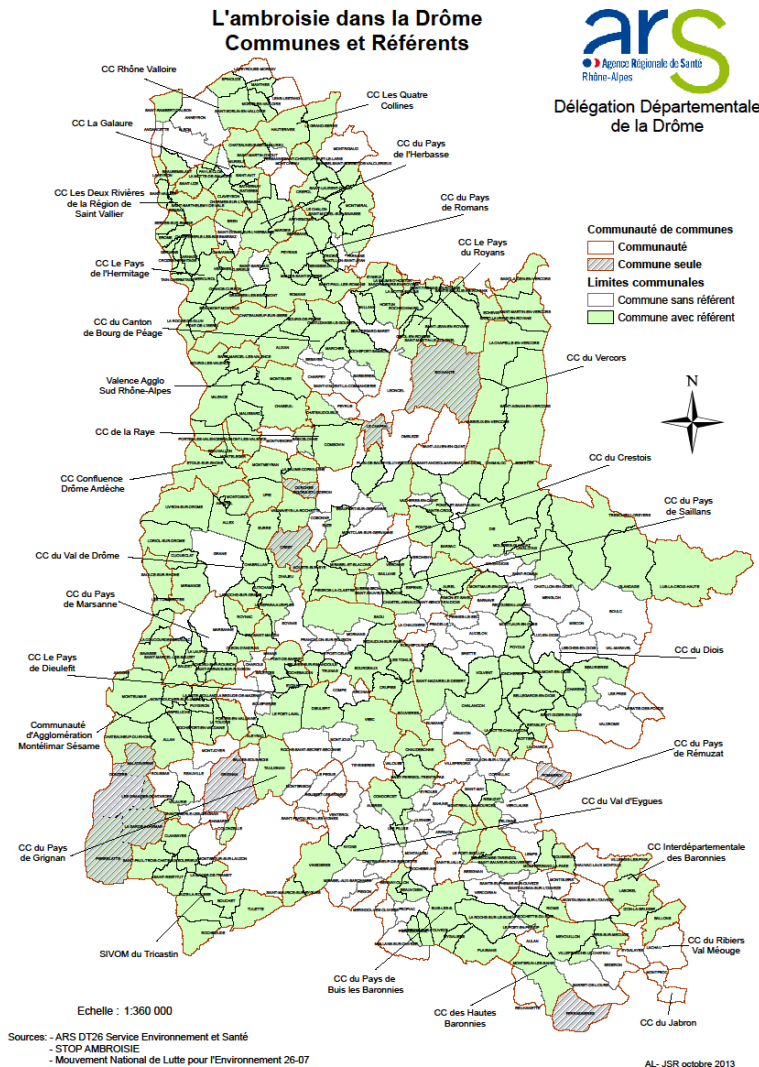
**Suivi :**

- Indicateurs : nombre de dispositifs en construction
- Modalités d'évaluation : préfetures ; 1 fois par an
- État initial : des plans de lutte dans l'Ain, dans la Drôme et dans le Rhône et 1 plan de lutte engagé en Ardèche, des actions ponctuelles dans l'Isère
- État visé : des plans de lutte reconduits dans les départements et adaptés au contexte de chacun

👉 ARS: compétente en termes de sensibilisation, d'information, d'animation du réseau des référents .

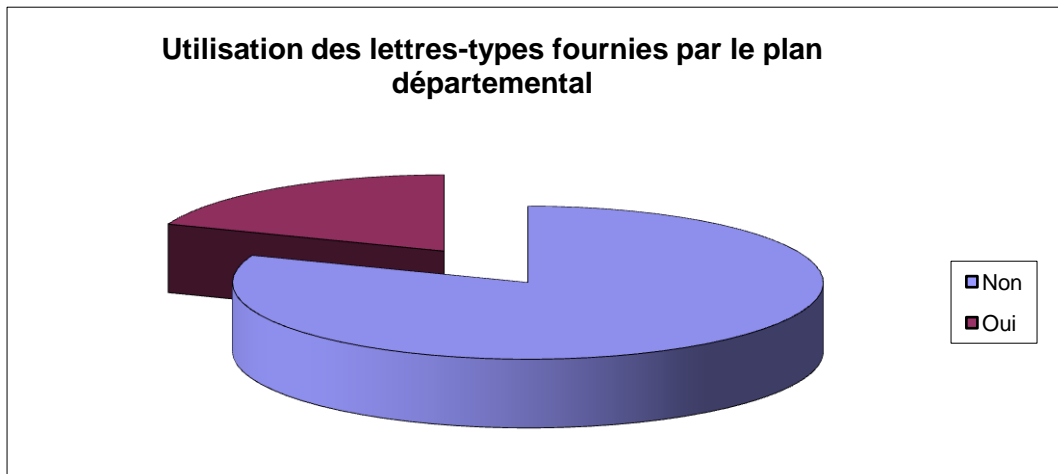
# 2 – Bilan général 2013

### 2.1 – Retour des questionnaires envoyés aux référents et mairies



- 268 référents nommés à ce jour, par 249 communes soit **plus de 67%** des communes drômoises inscrites dans le dispositif
- 13 animateurs intercommunaux nommés (pour 23 intercommunalités)
- **11 %** de communes ayant répondu au questionnaire de fin de saison (contre 23% en 2012).

- **42 %** des répondants estiment rencontrer des difficultés dans leurs missions : par manque de temps et de moyens



- **78 %** des répondants précisent ne pas avoir utilisé les courriers-type : préférence au contact direct avec les propriétaires.

- **70%** des communes ayant répondu ont mis en place des actions préventives ou coercitives : fauchage, broyage, chantiers jeunes, pâturage....



### 2.2 – Conclusions

- Les communes expriment le besoin de soutien des institutions (moyens, financier, opérationnel...);
- Bien que certaines communes mettent en place des actions, la présence de la plante sur le territoire n'est pas réduit.  
Les taux de pollens restent très élevés encore en 2013.
- Les courriers-type sont peu utilisés (les interventions orales leur sont préférées) et les procédures relevant du pouvoir de police du maire ne sont pas appliquées.

# 3 – Les groupes de travail thématiques du plan

### 3.1 – Groupe de travail réglementation

**Pilote : ARS - Co-pilote : Préfecture**

- Ce groupe de travail a fourni des documents types et a engagé des réflexions qui ont mené à la modification de l'arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'ambrosie en 2011.

Il n'a pour le moment plus vocation à être réuni.

Il peut toutefois être mobilisé à nouveau en cas de besoin.

### 3.2 – Groupe de travail Communication

**Pilote : ARS - Co-pilote : Conseil Général**

- Co-organise avec le Greta les sessions de formation au rôle de référent ambroisie.
- La mise à disposition de documentation, de l'exposition itinérante, l'information des référents sont des activités réalisées par l'ARS.
- En 2013, ce groupe de travail ne s'est pas réuni ; à l'image du groupe de travail réglementation, ses membres peuvent être mobilisés si besoin.

### 3.3 – Groupe de travail Cours d'eau – rivières

**Pilote : Direction Départementale des Territoires- Co-pilote : Communauté de Communes du Val de Drôme**

- Le projet est de pérenniser et d'adapter les actions engagées selon les retours d'expériences : griffonnage dans les zones à forte population, extension des zones pâturées, adaptation des périodes d'intervention, incitation à privilégier le broyage, incitation à la prise en compte systématique de l'ambrosie dans les contrats de rivières, nouveaux essais de brûlage ...
- Le GT élabore actuellement un catalogue des pratiques de lutte expérimentées en milieu aquatique (fin 2013-début 2014).

### 3.4 – Groupe de travail Routes – zones urbanisées

**Pilote : Conseil général - Co-pilote : Direction Départementale des Territoires**

- Ce GT a transmis aux référents et aux mairies une clause type ambroisie pour les chantiers de travaux;
- La direction des déplacements du CG 26 poursuit ses efforts en favorisant le couvert végétal le long des routes; la coupe ambroisie est intégrée pour partie dans la coupe de maintien.
- 3800 heures-agent en 2013 sur la coupe ambroisie sur les mois d'août à octobre. C'est 256 heures de plus que l'année dernière.

### 2.5 – Groupe de travail Domaine agricole

Pilote : Direction Départementale des Territoires - Co-pilote : Chambre d'agriculture

#### L'information technique continue auprès du monde agricole dans la presse spécialisée

- **Mise à disposition d'une plaquette sur les meilleures techniques de lutte en agriculture**
- **Information « vulgarisée » à l'attention des référents communaux à élaborer**
- **La DDT et la Chambre d'agriculture sont les intervenants à contacter par les référents sur le domaine agricole**
- **Toutefois, le nombre de sollicitations reste très faible**

# 4 – Conclusion/Perspectives 2014



### 4.1 – la gouvernance du plan

- L'ambroisie n'est pas un enjeu stratégique pour les services, donc faible temps à consacrer au travail des GT;
- Pas de budget spécifique consacré à la lutte contre l'ambroisie d'où difficulté à assurer des prestations (formation, création de postes de référents et d'animateurs, interventions sur le terrain...)
- Importance d'une coordination préfectorale pour mobiliser les services

### 4.2 – l'action sur le terrain

- Les communes ont besoin d'être **dynamisées sur le sujet**, malgré des nominations de référents en hausse, les collectivités semblent peu impliquées sur cette thématique
- Il n'y a pas eu de formation au rôle de référent ambroisie organisée dans la Drôme en 2013, faute d'inscription, et ce malgré le besoin d'information exprimé par les référents.

### 4.1 – Information- Formation

- **Proposition ARS : organisation de réunions publiques par secteur intercommunal afin de :**
  - Redynamiser le réseau des référents et des animateurs intercommunaux
  - Sensibiliser les collectivités à s'investir dans la lutte contre l'ambroisie
- **Formation:**
  - **☛ Réflexions sur le contenu du cahier des charges au niveau régional par l'ARS en lien avec l'Observatoire national de l'Ambroisie**

## 4.2 – Réglementation



N° 964

### ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 avril 2013.

### PROPOSITION DE LOI

*visant à lutter contre l'ambrosie à feuilles d'armoïse,  
l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses,*

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Alain MOYNE-BRESSAND, Éric STRAUMANN, Dino CINIERI,  
Marie-Christine DALLOZ, Pierre MOREL-A-L HUISSIER, Georges FENECH,  
Dominique NACHURY, Jean-Pierre DECOOL, Daniel FASQUELLE, Alain  
MARTY, Alain SUGUENOT, Jean-Luc MOUDENC, Jean-Luc REITZER,  
Frédéric REISS, Jean-Claude MATHIS, Thiery LAZARO, Patrick HETZEL,  
Jean-Pierre GORGES, Damien ABAD, Jean-Marie SERMIER, Antoine HERTH,  
Jean-Claude GUIBAL et Philippe MEUNIER,

députés.

**Merci pour votre participation**

